

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/006707**
n°de gestion : **2006B04815**
n°SIREN : **429 702 673 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 16/03/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GIVRYDIS société à responsabilité limitée

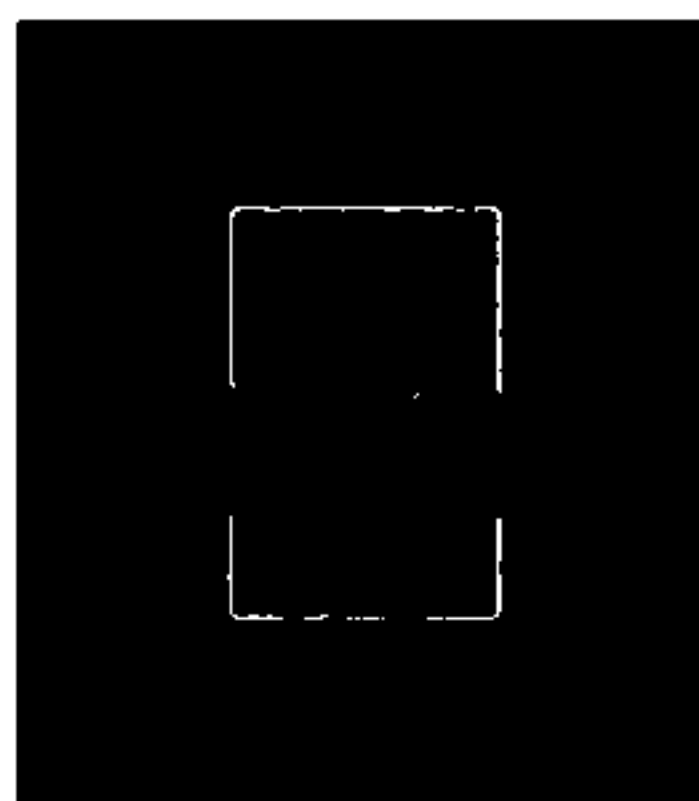
134 route de Genas 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.



Olivier COUMERT

Dominique PIQUET-GAUTHIER

Georges GIROUD

Franck PATRICOT

Dominique BILLAT

Philippe MACHON

Arnaud PONCET

Experts-Comptables et
Commissaires aux Comptes Associés**SARL 4M****SARL au capital de 90 000 €****134 route de Genas****69003 LYON****Rapport sur la transformation de la Société à responsabilité limitée 4M en
Société par actions simplifiée**

Messieurs les associés,

En application des articles 224-3 et 223-43 du Code du Commerce, nous avons été désigné en tant que Commissaire à la transformation de votre société par décision unanime des associés en date du 15 janvier 2007.

Vous envisagez la transformation de votre société à responsabilité limitée en Société par actions simplifiée.

I – Rapport prévu à l'article 224-3 du Code de Commerce

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 15 janvier 2007, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

LYON : L'Apogée - 3, rue de Mailly 69300 CALUIRE - Tél. 04 72 00 59 60 - Fax 04 72 00 91 39 - safigec@safigec.comSociété d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon - Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon
SA au capital de 276 000 Euros - RCS Lyon B 314 282 161 00046 - NAF 741 C - TVA FR 93 314 282 161GRENOBLE
INOVALLEE - 445, rue Lavoisier
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Tél. 04 76 90 84 90
Fax 04 76 41 30 42
safigec.sds@safigec.comMARSEILLE
40, av. de Hambourg - Bât. B
13008 MARSEILLE
Tél. 04 91 16 72 00
Fax 04 91 25 12 13
safigec.sm@safigec.comANNECY
7, av. des Trois Fontaines
74600 SEYNOD
Tél. 04 50 45 41 99
Fax 04 50 45 36 67
safigec.san@safigec.comPARIS
8, rue Michel Chasles
75012 PARIS
Tél. 01 43 43 95 88
Fax 01 43 46 83 69
safigec.sidf@safigec.comCLERMONT-FERRAND
La Treille
63320 SAINT FLORET
Tél. 04 73 71 19 70
Fax 04 73 71 19 70
safigec.scl@safigec.com

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, en tenant compte des opérations réalisées le 12 décembre 2006 qui ont permis de recapitaliser la société par des abandons de créances et une augmentation de capital en numéraire.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

II - Rapport prévu à l'article 223-43 du Code de Commerce

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 15 janvier 2007 et en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la Société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La société était sans activité jusqu'au 28/08/06.
- Les résultats précédents, déficitaires, étaient le cumul des frais engagés pour aboutir à l'ouverture du magasin.
- La situation au 30/11/06 fait ressortir un chiffre d'affaires de 1 032 688 euros pour un bénéfice avant impôts de 4 422 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Caluire, le 28 février 2007

Le Commissaire aux Comptes

SAFIGEC

F. PATRICOT

